

Confidentiel et urgent

URGENT

WERNER
Denise

o.222.Hte Volta - WD/ck

3003 Berne, le 4 novembre 1974

Note à Monsieur l'Ambassadeur R. Keller

Banque du Sang à Ouagadougou
(Haute Volta)

Il y a quelque temps, Mlle Imita Cornaz, rentrée d'une mission qu'elle avait accomplie au Sahel pour le compte de la Coopération technique - pour y faire sur place le choix d'un programme de coopération, sauf erreur dans le cadre de l'appel Waldheim - nous demandait si nous pourrions nous intéresser à un projet de banque du sang à Ouagadougou, dont la Coopération technique n'avait pas la possibilité de se charger.

Nous aurions naturellement préféré être en mesure, nous aussi, d'aller choisir sur place un programme à notre convenance. Néanmoins, vu que la proposition de Mlle Cornaz entrait tout à fait dans le cadre de l'aide humanitaire - puisqu'il s'agit d'aide médicale - nous avons accepté d'examiner ce projet et d'y donner suite dans la mesure de nos possibilités. M. Koetschet a aussitôt pris contact avec la Croix-Rouge Suisse - qui passe dans le monde entier pour l'un des meilleurs spécialistes de la question "banque du sang" - et a ensuite fait part à notre Ambassade à Abidjan des propositions de cette Société concernant le projet à réaliser en Haute Volta. Copie de sa correspondance a été adressée pour information et par courtoisie au Service de la Coopération technique.

Or, par une lettre du 28 octobre que nous avons reçue le 30, adressée à notre Direction - et dont vous avez, semble-t-il reçu copie, Mlle Cornaz formule une série de remarques critiques

Dodis



contre la façon dont nous avons envisagé de donner suite à sa à sa requête. Elle estime tout-à-fait insuffisant que nous ayons décidé de consacrer Frs. 200.000.- à cette action, alors que selon son plan il faudrait presque y mettre le double. Tout cela est déjà déplaisant étant donné que ce n'est plus un projet de la Coopération technique, puisque ce Service a renoncé à s'en occuper. Mais, là où réellement les choses vont trop loin, c'est quand nous apprenons que Mlle Cornaz a prévu des copies de sa lettre critique à notre direction pour notre Ambassade à Abidjan et pour M. Beti, attaché à cette mission diplomatique pour la question de ^{la} coopération au développement.

Je ne vous cacherai pas que si ces copies devaient partir, il est vraisemblable que nous ne nous occuperions plus de ce projet, qui serait dès lors abandonné. Il est inadmissible qu'un autre Service donne des instructions parallèles aux nôtres à nos Ambassades sur une question qui nous concerne. J'aurai malheureusement à revenir sur ce point (méthodes de la Coopération technique), mais le temps pressant, je me borne ici à vous prier de bien vouloir user de votre influence auprès de M. L'Ambassadeur Heimo pour qu'il fasse retirer d'urgence du pli pour Abidjan les deux copies en question. Le courrier pour cette destination part le mardi à 14 heures. Si ces copies étaient éventuellement déjà parties pour Abidjan par le courrier de mardi dernier 29 octobre, ce qui ne devrait pas être le cas puisque nous n'avons nous-mêmes reçu l'original que le 30 octobre, nos conclusions ne pourraient être que celles qui précèdent : abandon du projet. (Si ultérieurement notre Ambassade voulait y revenir en s'adressant directement à nous, nous verrions alors ce qu'il y aurait à faire dans le cadre de nos disponibilités ^{et} des avis reçus de la Croix-Rouge suisse.)

El Werner

PS : Ci-joint un dossier (à nous retourner s.v.p.) contenant la notice rapportée par Mlle Cornaz de Ouagadougou et l'excellente lettre de M. Koetschet à notre Ambassade à Abidjan du 18 octobre 1974, donnant amplement à celle-ci la possibilité de nous répondre sans intervention de Mlle Cornaz.

Annexes ment.

5.XI.1974 dodis.ch/40485

Mademoiselle D. WERNER

La copie de la lettre de la coopération technique, du 28 octobre 1974, destinée à M. Dino Beti, à Ouagadougou, n'a pas pu être retirée, pour la bonne raison qu'elle était déjà partie (par avion, par la poste ordinaire). J'en ai fait part à M. Koetschet qui aura vu la chose avec vous entre temps. Celle pour Abidjan est retirée.

A. J. Bivod

*Reçu envoyé sur télégr. à Dino
Beti pour annuler lettre
5.11.74*

oo W.D.

0222 11/1/10
dodis.ch/40485

J'en ai parlé ce matin
à M. Keimo. Il retourne
au Bureau du courrier
des 2 copies.

Par M. d'Arboisier,
j'avais aperçu que l'objet
était très bien équipé
quant aux transcriptions
suyvantes. On a payé
1/10

si c'est qu'à une heure de
vol. Une banque de
sang est-elle bien
nécessaire dans ces
circonstances ?

Kc

Il semble que cette
banque de sang soit
nécessaire à Ouagadougou.

5.11.

Attendez réponse Ambassade Abidjan
pour décider. G. A. 74. Kc.